

11 participants (dont 4 étudiants du département de philosophie de l'Université Clermont Auvergne ; trois contributions écrites de collègues qui ne pouvaient pas assister à l'AG ; le directeur du département de philosophie a répondu par courriel à l'invitation qui lui avait été faite que la motion présentée par l'université de Bordeaux serait présentée et discutée au CNU, section 17, ce qui témoigne de sa connaissance de l'existence de cette motion contre les réformes).

L'AG a commencé par une présentation de la réforme du baccalauréat et du lycée exposée dans le rapport Mathiot. Elle s'est poursuivie par la place faite à l'enseignement de la philosophie dans ce nouveau dispositif. Après cette présentation, la discussion a été ouverte à partir de trois questions : a) comment analyser la place de la philosophie au sein de ce nouveau dispositif ? ; b) quel est le sens de la réforme du lycée en général ? Comment l'interpréter ? ; c) comment articuler cette réforme avec celle qui touche l'accueil des nouveaux bacheliers au sein de la L1 par le moyen de *Parcoursup* ?

La discussion a été riche et nourrie Voici les principaux points qui en sont ressortis :

- La structure organisationnelle du lycée est vraiment peu claire. Une collègue s'interroge quant aux programmes, dès lors que l'enseignement de la philosophie pourra se partager entre un enseignement en tronc commun, un enseignement en majeur et un enseignement en mineur pour des élèves qui choisirait la philosophie en majeur et en mineur. Y aura-t-il trois programmes différents ? Le soupçon est grand d'une remise en question d'un programme de notions.
- Qu'en sera-t-il des épreuves de philosophie ? Sous quelle forme ? Quel exercice ?
- On note aussi le flou laissé quant aux volumes horaires. Un collègue voit le risque d'une dégradation très forte des conditions de travail avec une augmentation du nombre de classes par professeur.
- On ne peut pas évaluer la place de la philosophie dans la réforme en faisant abstraction de la réforme dans sa totalité : concurrence entre les lycées et inégalités entre les lycées qui pourront présenter toutes les possibilités de majeures et ceux qui ne pourront pas le faire (par exemple, les lycées en zones rurales) ; concurrence entre les disciplines, car si la philosophie en tronc commun obtient plus de 2h, cela se fera au détriment d'une autre discipline ; concurrence au sein même d'une discipline.
- Un collègue exprime l'idée qu'il s'agit là d'une volonté d'en finir avec une certaine idée de l'école républicaine, même si on ne peut en effet pas se satisfaire de l'organisation actuelle du lycée. En effet, on abandonne le principe d'enseigner un savoir qui embrasserait une « culture humaniste », pour favoriser de plus en plus tôt un certain « profilage » des élèves.
- Une collègue rebondit en analysant la réforme du lycée comme sous-tendue par une logique libérale où il va s'agir d'évaluer des soi-disant « compétences ».
- Un collègue fait cependant remarquer que, la structure du lycée étant ce qu'elle est – classe, emploi du temps, service des professeurs – la réforme n'aura très probablement que peu d'effets structurels. En revanche, il estime plus grave l'introduction d'un contrôle continu dont les modalités restent des plus flous. Loin de simplifier et faire des économies, il craint que cela ne rajoute des contraintes supplémentaires, d'autant plus si l'on veut garder au baccalauréat un caractère national et équitable pour l'ensemble des candidats.
- Sur le baccalauréat, l'un fait remarquer qu'il conserve quand même sa valeur ; un autre observe que si l'on en est arrivé à donner l'impression que le bac n'a plus de

valeur, c'est dû à l'ensemble des réformes et des décisions prises par les gouvernements successifs. Un troisième souligne le sérieux du bac aux yeux des candidats, qui conduit à ce que les tentatives de tricheries ne sont que marginales. Il craint qu'un contrôle continu multiplie les tentatives de tricherie.

- On s'interroge aussi sur le rôle des professeurs dans l'orientation, rôle qu'ils devront concilier avec leur statut d'évaluateur si une partie du baccalauréat se fait en contrôle continu. N'encourrons-nous pas le risque d'être dans une position de porte-à-faux ?
- Sur la réforme de l'accès aux études supérieures, on fait remarquer une absence cruelle de moyens pour mettre en place les remédiations. Cependant, un collègue universitaire nuance en considérant qu'il n'est pas aberrant de chercher à mieux orienter les étudiants. Par ailleurs, le système des études supérieures est dans les faits inégalitaires avec d'un côté les Universités et de l'autre le système des classes préparatoires et les grandes Écoles.
- On revient alors sur ce que peut vouloir signifier qu'un étudiant échoue à sa première année. Pourquoi considérer comme un échec ce qui peut s'interpréter comme une nouvelle orientation, ou comme un essai ?
- L'AG se finit sur la question des modalités d'action. Une collègue estime que demander un moratoire est bien, mais peut-être insuffisant. Un autre appelle à ce que toutes les organisations syndicales signifient leur refus de cette réforme. Un collègue absent mais qui a fait parvenir une contribution écrite, propose que l'on saisisse le CHSCT-M (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel) pour qu'il évalue et identifie les risques que cette réforme pourrait faire courir sur les professeurs, puisqu'elle modifierait considérablement les conditions de travail.